



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la formation
et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung
und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 02
www.fr.ch/dfac

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 31 mars 2025

Communiqué de presse

Une commission pour valoriser le patrimoine religieux fribourgeois

Voulue par le Conseil d'Etat, la Commission du patrimoine religieux va débuter ses activités. Réunissant des représentants de l'Etat, des Eglises et des congrégations religieuses, ainsi que des partenaires tiers, elle a pour mission le monitorage, la préservation et la valorisation du patrimoine religieux du canton de Fribourg. Elle pourra également solliciter des expert-e-s externes.

Bien qu'il soit lié à la pratique religieuse, la portée de ce patrimoine religieux dépasse l'aspect spirituel. Jusqu'au siècle dernier, la pratique religieuse était en effet intrinsèquement liée au fonctionnement de la société dans son ensemble. L'Eglise et les congrégations ont constitué des archives uniques sur notre passé, utiles notamment aux généalogistes. Elles formaient l'un des principaux commanditaires pour des artistes et des artisans d'exception, comme le peintre Hans Fries, les sculpteurs Reyff ou les orfèvres fribourgeois du 18^e siècle. Aujourd'hui encore, les clochers des chapelles, églises et monastères jalonnent notre paysage fribourgeois et marquent le territoire. La Commission du patrimoine religieux vise à préserver cet héritage culturel et historique et à accompagner son évolution, afin que l'ensemble de la société puisse continuer à comprendre et apprécier sa valeur.

La commission, composée de représentants de l'État, des Églises catholique et réformée et d'acteurs externes, notamment des secteurs du tourisme et de la recherche, a pour mission de surveiller l'évolution du patrimoine religieux et de proposer des stratégies pour sa préservation, sa transformation et sa valorisation. Elle comprend 15 membres avec, à sa tête, Bernhard Altermatt, président de l'assemblée de la Corporation ecclésiastique cantonale.

La Commission du patrimoine religieux s'inscrit dans le cadre de la loi sur la protection des biens culturels (LPBC), visant à conserver et valoriser les biens culturels, qu'ils soient meubles ou immeubles. En mettant l'accent sur le patrimoine religieux, elle vient compléter les outils existants servant à assurer la sauvegarde et la valorisation de notre patrimoine cantonal. Il est essentiel d'anticiper la mutation en cours et d'assurer le lien entre tous les acteurs impliqués par la préservation de cet héritage, dans l'objectif d'avoir des actions communes et coordonnées. La Commission du patrimoine religieux jouera un rôle de conseil et d'analyse dans le développement de stratégies pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux, en dialogue avec les paroisses et communautés concernées.

La Commission du patrimoine religieux a déjà été sollicitée par une paroisse qui envisage la désacralisation de l'une de ses églises, afin d'obtenir une vue d'ensemble des contraintes et enjeux d'une telle démarche, à la fois du point de vue civil et du point de vue canonique.

Annexe

A choix :

Photo 1 : Vue du centre village de Fétigny (Service des biens culturels (Alain Kilar), 2024)

Photo 2 : L'église de Massonnens, sur son promontoire, vue de puis le vallon du Moulin. Le village est caché en contrebas, sur l'autre versant (Service des biens culturels (Frédéric Arnaud)).

Photo 3 : L'intérieur de l'église de Barberêche, restaurée en 2023 (Service des biens culturels (Alain Kilar), 2024)

Photo 4 : Vue aérienne de Montbrelloz avec son ancienne église, reconnaissable à sa silhouette traditionnelle et son clocher, et quelques mètres plus loin sa nouvelle église des années 1960, avec sa forme d'église-tente (Service des biens culturels (Alain Kilar), 2024)

Lien

<https://www.fr.ch/dfac/sbc/recensement-des-biens-culturels-meubles/commission-du-patrimoine-religieux>

Contact

Laurence Cesa, cheffe adjointe du Service des biens culturels, 026 305 12 95, laurence.cesa@fr.ch

Bernhard Altermatt, président de la Commission du patrimoine religieux, bernhard.altermatt@parl.fr.ch

Images possibles : un paysage marqué par un édifice religieux

1 - Vue du centre village de Fétigny (Service des biens culturels (Alain Kilar), 2024)



2 – L'église de Massonnens, sur son promontoire, vue depuis le vallon du Moulin. Le village est caché en contrebas, sur l'autre versant (Service des biens culturels (Frédéric Arnaud)).



3 – L'intérieur de l'église de Barberêche, restaurée en 2023 (Service des biens culturels (Alain Kilar), 2023).



4 – Vue aérienne de Montbrelloz avec son ancienne église, reconnaissable à sa silhouette traditionnelle et son clocher, et quelques mètres plus loin sa nouvelle église des années 1960, avec sa forme d'église-tente (Service des biens culturels (Alain Kilar), 2024)

